



N/Réf. : CM/PB/LM-2020-179

DIJON, le 4 mai 2020

**Concours Femmes et Sport  
Bourgogne-Franche-Comté 2020.**

Mesdames et Messieurs,

Le concours régional « Femmes et Sport » est reconduit en 2020 dans notre région Bourgogne-Franche-Comté. Cette action associe le Conseil régional, le Comité Régional Olympique et Sportif et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce concours a pour objet de promouvoir en Bourgogne-Franche-Comté l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités.

Deux catégories sont ouvertes au concours :

**Catégorie 1** : Le prix « **Sport au féminin** » : récompense une personne morale pour la meilleure stratégie ou action menée en matière de développement de la pratique physique et sportive féminine et/ou en matière de féminisation des postes à responsabilités (fonctions électives ou d'encadrement à titre professionnel ou bénévole). Pour les structures dont le siège social et le champ d'intervention se situent en zone de revitalisation rurale ou dans les quartiers de la politique de la ville, un prix spécial « **Sport au féminin et territoire** » pourra en plus être décerné.

**Catégorie 2** : Le prix « **Coup de cœur** » : récompense une personne physique, dirigeante, arbitre, éducatrice, pour son parcours et/ou son investissement exemplaire(s), en qualité de bénévole dans l'organisation, l'accompagnement et le développement de la pratique féminine.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur :

<http://www.bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr>

<http://www.cros-bfc.fr>

**La date limite de retour des dossiers est fixée au 3 Août 2020.** Les candidat(e)s déposeront (ou adresseront sous enveloppe suffisamment affranchie) leurs dossiers complets, signés et accompagnés si nécessaire de documents complémentaires, au C.R.O.S. Bourgogne-Franche-Comté, 19, rue Pierre de Coubertin- 21000 DIJON.

Le(la) lauréat(e) et les finalistes de chaque catégorie seront récompensé.e.s d'un prix d'une valeur comprise entre 250€ et 800€. Le jury se réserve la possibilité d'attribuer des récompenses complémentaires. La remise des prix aura lieu en fin d'année 2020.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir communiquer le plus largement possible sur ce concours auprès de vos associations.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Comptant vivement sur votre soutien à la promotion de ce concours, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

La Vice-Présidente en charge des  
Sports  
Conseil Régional de Bourgogne-  
Franche-Comté



Laëtitia MARTINEZ

La Présidente,  
Comité Régional Olympique et  
Sportif  
Bourgogne-Franche-Comté



Chrystel MARCANTOGNINI

Le Directeur Régional et  
Départemental de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion  
Sociale



Philippe BAYOT

**Destinataires :** les membres du CA du CROS Bourgogne-Franche-Comté, les Ligues et Comités de Bourgogne-Franche-Comté, Les présidents et Présidentes des Ligues et comités de Bourgogne-Franche-Comté, les CDOS de Bourgogne-Franche-Comté, les présidents et présidentes des OMS, CDOMS et CROMS de Bourgogne-Franche-Comté, les responsables des pôles France, Pôles espoirs, CREF et CEL de Bourgogne-Franche-Comté, Profession sport de Bourgogne-Franche-Comté.